

ACCOMPAGNEMENT

L'éducation thérapeutique rémunérée en région Paca

Comment réaliser un bilan de médication pour un patient qui n'a pas l'âge requis ? Et accompagner une jeune diabétique dans la prise en main de son matériel d'injection tout en étant rémunéré pour cela ? Les pharmaciens de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont la réponse. Elle s'appelle Pharm'Observance. Par Matthieu Vandendriessche

Cela ne date pas d'hier : depuis 2017, les pharmaciens exerçant en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) peuvent se tourner vers le programme Pharm'Observance. Qui dit programme, dit plusieurs étapes. Tout d'abord, il s'agit de suivre à la faculté de pharmacie de Marseille (Bouches-du-Rhône) une solide formation sur la démarche d'éducation thérapeutique du patient (ETP) et les soins pharmaceutiques appliqués à la personne âgée. Chaque année, entre 20 et 30 pharmaciens obtiennent ce diplôme d'études supérieures universitaires (DESU). Le travail se prolonge avec des visioconférences qui traitent de cas cliniques. Organisées en soirée plusieurs fois par an, elles sont ouvertes aux étudiants de la filière officine. « Ils bénéficient de situations réelles apportées par les pharmaciens qui profitent pour leur part de leurs connaissances tout juste acquises »,

explique Félícia Ferrera, titulaire à Allauch (Bouches-du-Rhône) et coordinatrice de ce programme porté par l'union régionale des professionnels de santé (URPS) pharmaciens.

De retour au comptoir, les officinaux sont en mesure d'identifier les besoins de patients prioritaires. Présentant des traitements complexes et des signes de vulnérabilité, ils sont à risque d'inobservance. Des actions d'ETP ciblées leur sont proposées. « Nous nous concentrons sur ce

qui n'existe pas dans le cadre conventionnel : le diabète, Parkinson, Alzheimer et les maladies infectieuses. Cette démarche permet aussi de mieux aborder les entretiens pharmaceutiques et les bilans de médication existants. » De manière courante, au comptoir, les pharmaciens peuvent réaliser des interventions pharmaceutiques à la suite d'un bilan médicamenteux. « Ils disposent des capacités techniques pour le faire et des outils pour faciliter leur communication », indique Félícia Ferrera.

Pharmaciens payés, patients satisfaits

Lorsque des entretiens sont enclenchés, ils sont programmés et se tiennent dans un espace de confidentialité ou même au domicile. Pharmacien et patient élaborent ensemble un plan pharmaceutique personnalisé (PPP) selon le modèle construit par la Société française de pharmacie clinique (SFPC). Gestion quotidienne du traitement, apprentissage d'une autosurveillance, adaptation à un contexte particulier... les actions éducatives sont priorisées et réactualisées. « Le PPP mentionne clairement les points qui ont été travaillés, ceux qui sont en cours d'acquisition et ceux qui doivent être acquis pour atteindre les objectifs », précise la coordinatrice du programme. Le plan personnalisé est scanné dans le logiciel métier de l'officine. Les objectifs éducatifs sont ainsi évoqués lors des délivrances mensuelles. Si le patient est d'accord, le PPP peut être accessible au médecin traitant ou sur le logiciel partagé d'une structure interprofessionnelle. Le programme vise en effet à permettre l'intégration du pharmacien au sein d'équipes pluridisciplinaires comme soignant-éducateur en ETP. Les actions sont financées par l'agence régionale de santé (ARS). Une action éducative est rémunérée entre 30 et 50 €, voire 70 € lorsqu'elle est associée à un bilan partagé de médication. En 2019, près de 200 patients, essentiellement atteints de pathologies cardiovasculaires, ont été suivis. Plus de 90 % d'entre eux estiment que le programme a satisfait tout ou la plupart de leurs besoins. •

